



ARTISAN QUI N'INTERVIENT PAS

Par Annabelle

Bonjour à toutes et tous.

J'avais un projet de couverture pour lequel, il y a un an et demi, j'ai signé deux devis (dont un de désamiantage) pour deux sociétés, projet qui était prévu cette rentrée.

Je n'ai toujours pas de date de la première société qui doit faire le désamiantage. Un acompte (non encaissé) a été versé. La seconde société n'a rien demandé.

Puis-je obliger cette société à intervenir si elle continue à me balader ? Ma crainte est que si cela est encore décalé, je puisse avoir à payer un surplus à la seconde car cela fera deux hivers que ma toiture bien que bâchée par cette seconde société, n'aura pas été refaite malgré des fuites.

Sachant que je n'ai pas le choix de prendre une société de désamiantage différente car le désamiantage est encadré et l'autre du département et celles des départements voisins refusent d'intervenir car trop loin. En résumé : je suis prise à la gorge.

Merci pour votre aide et conseils sur comment je pourrais faire débloquer cette situation en douceur.

Bonne journée.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le devis donnait-il une date limite de réalisation ?

Vous pouvez mettre en demeure l'entreprise de réaliser les travaux sous délais impératifs (par exemple de 6 semaines), et sans réponse vous pourriez résilier.

Mais puisqu'il y a peu de concurrents, est-ce bien raisonnable ?

L'entreprise existe-t-elle toujours ?

Par Annabelle

Bonjour,

Je vous remercie pour cette réponse.

Non, il n'y a avait pas de date définie sur le devis.

Nous avons décidé cette période et nous en avons par mail simplement parce que nous avons des chauve souris. Et il est interdit de les déranger. Or, elles partent fin août et l'an dernier, même si les devis ont été signés en mai, vu leur charge de travail, nous avons donc complètement compris qu'il fallait reporter à plus d'un an plus tard.

Ce n'est pas qu'il y a peu, il n'y a pas de concurrents du tout puisque personne d'autre ne veut intervenir. Et c'est là que cela me stresse énormément.

Mon caractère ferait que j'attendrais bien encore car j'ai horreur de mettre la pression.

Mais, ce dont j'ai peur est que la seconde société qui refait la couverture dans sa totalité (la première ne voulait pas réaliser l'ensemble pour ne pas prendre le travail des autres sociétés de couverture du coin) augmente ses prix ou se désengage du projet.

En effet, plus la toiture reste sans être refaite, plus la charpente risque des dégâts. Plus, cette société n'a pas demandé d'acompte et à moins que je ne me trompe, elle peut se désengager quand elle veut.

Et enfin, quand nous avons eu du mal à joindre la première en juin pour connaître une date de début pour cette rentrée (pour nous organiser) nous avons aussi appelé cette seconde société et contrairement à l'année dernière, la personne était très froide et se plaignant beaucoup de la première société.

Oui la première société existe toujours, elle a beaucoup de travail et est une société familiale connue.

Auriez-vous des réponses juridiques concernant mes deux interrogations sur une augmentation du devis ou un désengagement de la part de la seconde société ?

Merci.

Bonne soirée et peut-être à bientôt.